

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le sixième (6<sup>e</sup>) jour du mois de mai 2019, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

#### **Rés # 19-05-01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

#### **Note                      LE BON COUP**

Monsieur le maire félicite le propriétaire de L'Auberge sur Mer et du Casse-croûte Les Flots bleus d'avoir participer au «Programme Trou noir » en permettant à ses employés d'éviter de se retrouver sans prestations avant leur retour au travail au printemps, en suivant une formation pendant une période d'environ douze (12) semaines.

#### **Rés # 19-05-02      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2019**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

#### **Rés # 19-05-03      COMPTES**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1906956 à C1907029, L1900016 à L1900024 et M0016985)	140 218,89 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	46 844,28 \$
- Frais de déplacement	763,79 \$
<b>TOTAL</b>	<b>161 830,65 \$</b>

**Note DÉPÔT CÉDULE DE VACANCES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2019**

La directrice a déposé aux élus municipaux la cédule de vacances ci-après des employés permanents.

☐	Madame Sylvie Foster					
	- du 23 juin	au	29	juin	2019	(1 semaine)
	- du 21 juillet	au	03	août	2019	(2 semaines)
	- du 11 août	au	17	août	2019	(1 semaine)
	- du 25 août	au	31	août	2019	(1 semaine)
☐	Monsieur Gérald Bouchard					
	- du 12 mai	au	18	mai	2019	(1 semaine)
	- du 16 juin	au	22	juin	2019	(1 semaine)
	- du 07 juillet	au	20	juillet	2019	(2 semaines)
	- du 04 août	au	10	août	2019	(1 semaine)
☐	Madame Christine Dufour					
	- du 30 juin	au	13	juillet	2019	(2 semaines)
	- du 15 septembre	au	28	septembre	2019	(2 semaines)
	- 5 jours mobiles					(1 semaine)
☐	Madame Johanne Dallaire					
	- du 21 juillet	au	27	juillet	2019	(1 semaine)
	- du 11 août	au	17	août	2019	(1 semaine)
☐	Monsieur Sylvain Fortin					
	- du 18 août	au	24	août	2019	(1 semaine)
	- du 08 septembre	au	14	septembre	2019	(1 semaine)
	- du 13 octobre	au	19	octobre	2019	(1 semaine)
	- du 10 novembre	au	16	novembre	2019	(1 semaine)
	- 5 jours mobiles avant le		30	septembre	2019	(1 semaine)
☐	Monsieur Régis Desbiens					
	- du 21 avril	au	27	avril	2019	(1 semaine)
	- du 02 juin	au	08	juin	2019	(1 semaine)
	- du 21 juillet	au	03	août	2019	(2 semaines)
	- du 15 septembre	au	21	septembre	2019	(1 semaine)
☐	Monsieur Gérard Maltais					
	- du 09 juin	au	15	juin	2019	(1 semaine)
	- du 30 juin	au	06	juillet	2019	(1 semaine)
	- du 14 juillet	au	27	juillet	2019	(2 semaines)
	- du 20 octobre	au	26	octobre	2019	(1 semaine)

**Rés # 19-05-04          MODIFICATION À LA « POLITIQUE DU HAUT-PARLEUR »**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une modification à la « Politique du Haut-Parleur », en ajoutant une option pour les entreprises locales qui désirent inclure de la publicité dans notre journal « Le Haut-Parleur », soit :

- un encart noir et blanc           :     200 \$
- un encart couleur                 :     250 \$.

De plus, les commerçants de l'extérieur, qui sont nos contribuables, désirant publier un article paieront les mêmes tarifs que nos entreprises locales.

**Rés # 19-05-05          ADOPTION D'UNE PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES**

ATTENDU QU' en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c.C-27.1) (ci-après : le « CM ») une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN  
CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dany Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente procédure soit adoptée :

1.    Préambule  
      Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.
2.    Objets  
      La présente procédure a pour objets :
  - a.    d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
  - b.    d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM aurait été assujetti à l'article 935 CM, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM;
  - c.    d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.
3.    Interprétation  
      La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : [info@saintsimeon.ca](mailto:info@saintsimeon.ca) ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique.

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique ».

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

Note

## **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS**

Madame Sylvie Foster, directrice générale, dépose aux élus le rapport des états financiers comparatifs au 30 avril 2019.

### **Rés # 19-05-06      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME « RECIM » (GARAGE ET CASERNE)**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) » en vue apporter des améliorations de notre garage/caserne.

Que la partie non subventionnée soit absorbée par le règlement parapluie numéro 239.

Que Mme Johanne Dallaire est autorisée à signer les documents à cet effet.

### **Rés # 19-05-07      FORMATION DE SIGNALEURS**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser trois (3) de nos employés à suivre la formation en ligne « Signaleurs de chantiers routiers avec attestation ». Le coût de cette formation est de 150 \$, plus taxes, sera défrayé par la Municipalité.

### **Rés # 19-05-08      ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DU SOL DU CENTRE DES LOISIRS DE BAIE-DES-ROCHERS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation pour procéder à une « étude de caractérisation du sol au Centre des loisirs de Baie-des-Rochers » ;

ATTENDU QUE nous n'avons reçu qu'une seule proposition relativement au présent appel d'offres ;

EN

CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Diane Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise « Harp Consultant » pour procéder à l'étude de caractérisation du sol au Centre des loisirs de Baie-des-Rochers, pour le prix de 2 450 \$ (plus taxes), conditionnellement à la confirmation d'une aide financière présentée dans le cadre du « Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) ».

**Rés # 19-05-09      APPEL D’OFFRES POUR REFAIRE LES CONDUITES D’AQUEDUC ET D’ÉGOUT SANITAIRE, AINSI QUE LA CHAMBRE DE RÉDUCTION DE PRESSION DE LA RUE BELLEY**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à une demande d’appel d’offres publique, aux fins de refaire les conduites d’aqueduc et d’égout sanitaire, ainsi que la chambre de réduction de pression sur la rue Belley.

Que ces travaux font l’objet de subventions du MAMH (Programmes PRIMEAU et TECQ).

**Rés # 19-05-10      RECHERCHE DE FUITES SUR LE RÉSEAU D’AQUEDUC DE BAIE-DES-ROCHERS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à un appel d’offres par voie d’invitation pour procéder à la recherche de fuites sur le réseau d’aqueduc de Baie-des-Rochers ;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) proposition relativement au présent appel d’offres, soit des entreprises :

- LCS ;
- Test Tech inc. ;

ATTENDU QUE l’entreprise « LCS » a soumis le plus bas prix ;

EN

CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Dany Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’embauche de l’entreprise « LCS » pour procéder à « la recherche de fuites sur le réseau d’aqueduc de Baie-des-Rochers », pour le prix de 2 165 \$ (plus taxes). Que ces travaux sont subventionnés par la « TECQ ».

**Rés # 19-05-11      ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 242**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le second projet de règlement, portant le numéro 242, amendement le règlement de zonage N° 196 et le règlement N° 195 relatif à l’émission des permis et des certificats, comme suit :

- modifiant le règlement de zonage N° 196, en agrandissant la zone CR-103 à même une partie de la zone HA-121;
- modifiant l’article 4.1, du règlement de zonage N° 196, en autorisant l’usage « plein air intensif » à la zone MR-27;
- modifiant les règlements de zonage N° 196 et de lotissement N° 197, pour les rendre conformes au règlement N° 281-01-17, de la MRC de Charlevoix-Est modifiant les conditions d’implantation de résidences en zone agricole selon l’autorisation N° 378442 de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) rendue en vertu de l’article 59 de la loi de protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

- modifiant l'article 5.13, du règlement relatif à l'émission des permis et certificats N° 195, par l'ajout du point 13, soit que les travaux inférieurs à une somme de 1 000 \$ et non relatifs à un agrandissement, sont aussi considérés à de menus travaux.

**Rés # 19-05-12            APPUI À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX**

ATTENDU QUE            la Chambre de commerce de Charlevoix souhaite poser sa candidature pour recevoir le RENDEZ-VOUS ACADIE-QUÉBEC en septembre 2020 dans la région de Charlevoix ;

ATTENDU QUE            cette rencontre entrepreneuriale permettrait aux entreprises d'ici d'échanger avec leurs homologues acadiens et de démontrer notre savoir-faire dans plusieurs champs d'expertise ;

ATTENDU QU'            à titre d'élus, nous avons assisté à de nombreux événements organisés par notre Chambre de commerce ;

ATTENDU QUE            nous sommes donc en mesure de témoigner de notre capacité à conceptualiser et coordonner efficacement ce congrès de quelques 200 personnes ;

ATTENDU QUE            la tenue de cet événement dans notre région générerait des retombées économiques intéressantes pour nombre de commerçants, d'hôteliers et de restaurateurs, en plus de créer des liens d'affaires avec les acteurs du développement économique et entrepreneurial de l'Acadie ;

EN  
CONSÉQUENCE,            Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la candidature de la Chambre de commerce de Charlevoix, pour que le « RENDEZ-VOUS ACADIE-QUÉBEC », qui aura lieu en septembre 2020, soit tenu dans la région de Charlevoix.

**Rés # 19-05-13            CONTRAT DE PLANTATION DES FLEURS**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un contrat à « Mme Nada Tremblay » pour procéder à la formation et la supervision des deux (2) techniciens en aménagements paysagers dans le « Programme d'emplois verts dans le cadre d'Expérience emploi été », ainsi que des travaux de plantation des fleurs pour 2019, pour un montant de 2 500 \$.

**Rés # 19-05-14            APPEL D'OFFRES - MISE À NIVEAU ET AMÉLIORATION DES SENTIERS DU PARC MUNICIPAL DE BAIE-DES-ROCHERS**

ATTENDU QUE            la ministre déléguée à l'Éducation, Mme Isabelle Charest, nous a confirmé une aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air, pour le projet « Escapade à Baie-des-Rochers » ;

ATTENDU QUE les fonds pour la partie non subventionnée seront pris à même notre règlement d'emprunt parapluie portant le numéro 239 ;

POUR CSE MOTIFS, Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale, à procéder à une demande d'appel d'offres publique pour procéder à la mise à niveau et l'amélioration des sentiers du Parc municipal de Baie-des-Rochers.

**Rés # 19-05-15            ADOPTION ESTIMÉ DES TRAVAUX DANS LE PARC MUNICIPAL DE BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'estimé des travaux pour la mise à niveau et l'amélioration des sentiers du Parc municipal de Baie-des-Rochers, au montant de 157 500 \$.

**Rés # 19-05-16            RATIFIER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME « PRIMADA »**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de même que le Secrétariat aux aînés, du ministère de la Santé et des Services sociaux offrent un soutien financier aux municipalités afin de réaliser des projets destinés aux aînés;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux détient l'expertise dans les enjeux associés au vieillissement de la population et le MAMH offre le soutien et la structure administrative nécessaire à l'octroi de l'aide financière;

ATTENDU QUE le susdit programme permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une « politique des aînés et son plan d'action MADA » pour la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés, tels :

- l'amélioration de l'état des infrastructures municipales destinées aux aînés;
- l'amélioration de la qualité de vie des aînés;
- favoriser le vieillissement actif de la population au sein de la communauté;

ATTENDU QUE le projet présenté cadre tout à fait dans les critères dudit programme;

POUR CES MOTIFS, Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la demande d'aide financière déposée auprès du « ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) », dans le cadre du « Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) », pour la restauration de la cuisine du Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT) ainsi que des toilettes adjacentes. Que Mme Johanne Dallaire est autorisée à signer les documents à cet effet.



**Rés # 19-05-17          ACHAT D'UNE ENSEIGNE À PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une enseigne « Port-au-Persil – Havre de paix depuis plus de 200 ans » auprès de l'entreprise « Publimage », au coût de 295 \$ (plus taxes). Cette enseigne sera installée sur le kiosque d'accueil de la Halte routière de Port-au-Persil. Cette dépense sera absorbée par notre règlement d'emprunt parapluie portant le numéro 239.

**Rés # 19-05-18          DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

-	SDEDS, aide financière annuelle	15 400,00 \$
-	Centre-Femmes aux Plurielles, carte de membre	5,00 \$
-	Club de Radio Amateur de Charlevoix, cotisation annuelle	50,00 \$
-	Maison de la Famille de Charlevoix, tournoi de golf	25,00 \$
-	Club Optimiste de Charlevoix-Est, tournoi de golf	25,00 \$
-	Fondation du Centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie, tournoi de golf (4 billets pour le 5 à 7 réseautage)	180,00 \$
-	Mains de l'Espoir, tournoi de golf (2 soupers)	100,00 \$
-	Association des plus beaux villages du Québec, cotisation	345,00 \$

**Rés # 19-05-19          CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Johanne Dallaire à assister au « Congrès de l'Association des Villages-Relais du Québec », qui se tiendra du 29 au 31 mai 2019 à la Ville de Danville.

Que les frais d'inscription, au montant de 400,11 \$ (taxes incluses) et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 186.

**Rés # 19-05-20          ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon adhère à l'*Organisme de bassin versant du Saguenay* pour la période 2019-2020.

**CORRESPONDANCE :**

- **APPUI À NOS DÉMARCHES VISANT L'INSTALLATION DE NOTRE « RADAR PÉDAGOGIQUE »**
  - Municipalité de Lac-Bouchette
  - Municipalité de Sacré-Cœur-sur-le-Fjord-du-Saguenay

- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**  
Avis d'un appel d'offres visant la réfection de six (6) ponceaux sur la route 170.
- **TOURISME CHARLEVOIX**  
Confirmation d'une aide financière de 10 573 \$ pour l'acquisition d'une borne interactive pour le quai Brise-lame de Saint-Siméon.
- **ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE CHARLEVOIX-MONTMORENCY**  
Il y aura une séance de consultation à Saint-Siméon le 13 mai prochain au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay.
- **MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**  
Confirmation d'une aide financière de 4 000 \$ pour les festivités du 150<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Municipalité de Saint-Siméon.
- **VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**  
Lettre relative au 100<sup>e</sup> anniversaire de la Traverse Rivière-du-Loup—Saint-Siméon.
- **OFFRES DE SERVICES :**
  - M. Simon Tremblay (manœuvre)
  - M. Éric Foster (manœuvre)
  - M. Enrique Foster-Marier (étudiant).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 59 et prend fin à 20 h 03.

**Rés # 19-05-21      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 03.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale